

歐洲人權法院裁判

— AFFAIRE FAHRIYE ÇALIŞKAN c. TURQUIE (一)*

黃 若 婷**

地處歐亞兩洲交界的土耳其共和國早在 1963 年便希望加入歐盟，並於 1987 年向歐盟正式提出申請。經過多年的漫長等待，2004 年 12 月歐盟作出決議，讓土耳其於 2005 年 10 月正式開展加入歐盟的程序。然而，儘管土耳其已成為候選國，仍需要先得到 27 個會員國一致的同意才能進一步展開入盟談判，使得該國加入歐盟之路依然困難重重。歐盟會員國中有許多國家一直表示反對，舉例言之，於 2009 年 5 月，德國總理梅克爾以及法國總統沙柯吉皆重申反對土耳其入歐盟之立場。¹

導致土耳其難以進入歐盟的諸多原因中，人權是其中一個屢屢引起國際關注的難題。土耳其的人權問題，包含境內東南地區庫德族因爭取獨立而受到政府鎮壓、異議份子受到人權迫害、女性人權問題等等。近年來，加入歐盟的壓力已迫使土耳其政府針對人權等問題進行改革，然而，筆者仍希望透過本則歐洲人權法院裁判，讓讀者能一窺土耳其的人權問題。

1994 年一位土耳其執業醫生因故被當地警察局傳喚，並在自己的診所內被警察帶至警察局。帶至警察局後，她和該局局長發生爭吵、毆打情事，造成自身受到傷害。因為在內國尋求救濟未果，她遂於 1997 年向歐洲人權法院提出申請案，歐洲人權法院於 2008 年作出最終判決如下：

PROCÉDURE

1. A l'origine de l'affaire se trouve une requête (n° 40516/98) dirigée contre la République de Turquie et dont une ressortissante de cet Etat, M^{me} Fahriye Çalışkan (« la requérante »), avait saisi la Commission européenne des Droits

訴訟程序

1、本事件源自於一位土耳其國民 Fahriye Çalışkan 女士（本案申請人）依據舊「保護人權及基本自由公約」（以下簡稱「本公約」）²第 25 條³之規定，以土耳其共和國為被告，於 1997 年 11 月 28 日向歐洲人權委員

* 歐洲人權法院 2008 年第 40516/98 號申請案最終判決，關於公約條文中譯部分參考中國人權協會編纂《人權法典》，2001 遠流出版。

本文之完成感謝國立臺灣大學法律學系陳忠五教授斧正指導。

** 黃若婷，國立臺灣大學法律學系學士，國立師範大學法語中心 14 級課程修畢，得福（DELFI）法語檢定 B2 級及格。

¹ «German, French Leaders Oppose Turkey Joining EU » 2009 年 5 月 10 日 <http://online.wsj.com/article/BT-CO-20090510-703119.html>

² 舊公約係指歐洲人權公約第十一議定書生效前之公約條文。

³ 舊公約第 25 條：「委員會得受理由於締約一方破壞本公約所規定的權利因而受害的任何個人、非政府

de l'Homme (« la Commission ») le 28 novembre 1997 en vertu de l'ancien article 25 de la Convention de sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales (« la Convention »).

2. La requérante est représentée par Me S. Cengiz, avocat à Izmir. Le gouvernement turc (« le Gouvernement ») n'a pas désigné d'agent aux fins de la procédure devant la Cour.

3. La requérante alléguait en particulier la violation des articles 3 et 13 de la Convention du fait des mauvais traitements qu'elle aurait subis aux mains d'un officier de police et de l'inefficacité de l'enquête menée à ce sujet.

4. Le 16 novembre 1999, la Cour a déclaré la requête partiellement irrecevable et a décidé de communiquer les griefs tirés des articles 3 et 13 au Gouvernement.

5. Le 5 janvier 2006, la chambre a déclaré le restant de la requête recevable.

6. Tant la requérante que le Gouvernement ont déposé des observations écrites complémentaires (article 59 § 1 du règlement).

EN FAIT

I. LES CIRCONSTANCES DE L'ESPÈCE

會⁴（本委員會）提出受理之申請（編號第40516/98號）。

2、本案申請人由伊茲米爾⁵執業律師S. Cengiz女士為代表，土耳其政府（「被告政府」）並未指定代表參加程序。

3、本案申請人依據其受到一警察虐待之事實及關於該事件之無效調查，主張被告政府違反本公約第3條⁶及第13條⁷之規定。

4、1999年11月16日，本院⁸宣布本請求案部分不予受理，並裁定將本案主張違反公約第3條及第13條之部分告知被告政府。

5、2006年1月5日，分庭裁定受理本請求案其餘部分。

6、本案申請人及被告政府已針對本案實體問題提出書面意見（法院規則第59條第一項⁹）。

案例事實

(一) 本案情狀

組織或各別團體向歐洲理事會秘書長提出的申訴，但須被控訴的締約國已聲明它承認委員會受理上述申訴的極限。凡已作出此項聲明之各締約國承諾絕不妨礙此項權利之有效行使。……(下略)」

⁴ 1998年以前歐洲人權監督機制採用雙軌制，先由歐洲人權委員會決定是否受理，受理後再由歐洲人權法院審理。1998年公約第十一議定書生效後直到今日，改採單一制度，完全由歐洲人權法院負責。參考廖福特(民92)，歐洲人權法，頁53, 56。

⁵ 土耳其第三大城及第二大港，臨近愛琴海。

⁶ 舊公約第3條：「任何人不得被施予酷刑或使受非人道的或侮辱的待遇或懲罰。」

⁷ 舊公約第13條：「任何人依本公約規定而受到保障之權利與自由受到侵害時，有權向國家機關請求有效之補救，上述侵害行為係由執行公務之公職人員造成者亦同。」

⁸ 歐洲人權法院。

⁹ 法院規程第59條第一項：「依公約第34條所提出之申請案件經裁定為合法後，合議庭或審判長得向兩造徵求提出證據及書面意見。」

7. La requérante, médecin de profession, est née en 1952 et réside à Manisa.

A. L'incident à l'origine de la requête

8. Le 11 août 1994, la requérante déposa une plainte administrative à l'encontre de S.Ç., commissaire à Gölarmara (Manisa), reprochant à celui-ci certains comportements délictueux. Cette démarche n'aboutit pas.

Par la suite, un autre différend survint entre la requérante et ce commissaire au sujet semblait-il d'une vente sans autorisation de tickets pour un spectacle organisé par l'association culturelle dont l'intéressée était membre.

9. Le 11 octobre 1994, vers 9 heures, des policiers vinrent dans le cabinet médical de la requérante pour la convoquer au commissariat de Gölarmara, où elle devait déposer les tickets et l'argent collecté. La requérante voulut les donner sur-le-champ aux policiers présents. Ils lui répondirent qu'elle était tenue de déposer les tickets personnellement au commissaire S.Ç., signataire de la convocation.

Ainsi, sous les regards des patients en attente, les policiers accompagnèrent la requérante au commissariat, où elle chercha à s'entretenir avec un agent autre que S.Ç.

10. L'épisode suivant se trouve controversé entre les parties.

D'après les dires de la requérante, vers 9h30, alors qu'elle s'entretenait avec le commissaire adjoint, S.Ç. entra dans le bureau et se précipita vers elle. Il l'injuria, la secoua, lui tira

7、本案申請人為執業醫師，1952 年出生，現居馬尼薩¹⁰。

一、本案源起

8、1994 年 8 月 11 日，本案申請人針對格爾馬爾馬拉¹¹（馬尼薩）警察分局局長 S.Ç. 的某些違法行為，提出行政訴訟未果。

後來本案申請人與這名局長之間，疑似因為當事人¹²所屬之文化協會未經許可出售其所舉辦之表演門票，而突然發生另一起糾紛。

9、1994 年 10 月 11 日上午九點時分，幾位警察來到本案申請人之醫療診所，以傳喚其到格爾馬爾馬拉警察分局，並應於該局交出門票以及募得之款項。本案申請人希望能在這些警察的面前當場交出這些東西，他們表示她必須親自向 S.Ç. 局長－傳票之簽署人－交出那些票券。

因此，在等候的病患面前，那幾位警察將本案申請人帶至警察分局，她在局裡爭取和 S.Ç. 以外的其他警官談話。

10、此事件後續發展雙方說法不一致。

依據本案申請人之陳述，在大約九點三十分時，當她正在和副局長談話時，S.Ç. 進入辦公室並衝向她。他辱罵她、推她、抓她的頭髮、打她的頭、擰她的手臂，最後並在

¹⁰ 為土耳其西部馬尼薩省之省會，馬尼薩省西鄰伊茲米爾省。

¹¹ 為土耳其西部馬尼薩省之一縣名以及該縣之縣政府所在之城市名。

¹² 指本案申請人。

les cheveux, la frappa sur la tête, lui pinça les bras et enfin lui cracha au visage.

Selon le Gouvernement, arrivée au commissariat, la requérante agressa verbalement puis gifla le commissaire S.Ç. ; ensuite elle voulut quitter les lieux et dû y être ramenée de force par des policiers.

B. La procédure engagée contre la requérante et les éléments médicaux réunis pendant cette phase

11. Toujours le 11 octobre 1994, vers 16 heures, la requérante ainsi que le commissaire S.Ç. furent examinés au centre médical de Gölarmara.

Concernant la requérante, le médecin releva une ecchymose et un hématome de 7-8 cm sur la face intérieure du bras gauche, une hyperémie au niveau scapulaire gauche et une irritation du cuir chevelu. Le médecin prescrivit un examen dermatologique afin de déterminer la nature de ladite irritation.

Le rapport établi quant au commissaire S.Ç. fit état d'une hyperémie de 5 cm de long sous l'œil gauche.

12. S.Ç. saisit le commissariat d'une plainte contre la requérante, pour insultes et agression. Vers 16h30, la requérante fut entendue par le procureur de la République de Gölarmara (« le procureur »), devant lequel elle contesta les accusations.

13. Le procureur déféra immédiatement la requérante devant le juge du tribunal correctionnel de Gölarmara (« le juge ») pour « résistance » à un fonctionnaire de l'Etat, au sens de l'article 258 du code pénal.

14. Plus tard dans la journée, après l'avoir

她的臉上吐口水。

據被告政府稱，抵達警局後，本案申請人以言語攻擊 S.Ç. 局長並打他耳光；接著她想要離開那個地方，然後被警察強行帶回。

二、針對本案申請人進行之程序以及此階段所得到之醫療方面資料

11、同樣在 1994 年 10 月 11 日下午四點左右，本案申請人以及 S.Ç. 局長皆在格爾馬爾馬拉醫療中心接受檢查。

關於本案申請人，醫師發現在左手臂內側有一處挫傷與一處約 7 到 8 公分長的嚴重瘀傷，在左肩胛有一處充血，頭皮有輕微發炎。該醫師指示進行皮膚科檢查以確定前述發炎之種類。

S.Ç. 局長之檢查報告則表示在其左眼下方有一處 5 公分長之充血。

12、S.Ç. 針對本案申請人之辱罵與攻擊行為，向警察局提出告訴。約下午四點三十分左右，格爾馬爾馬拉地檢署檢察官（下稱檢察官）聽取本案申請人陳述，本案申請人向該檢察官針對局長之控訴提出異議。

13、檢察官立即依據刑法第 258 條條文，以「反抗」國家公務員為由，向格爾馬爾馬拉輕罪法庭的法官（下稱法官）對本案申請人提起訴訟。

14、當天稍晚時，經審訊後，法官以「系

entendu, le juge ordonna la libération provisoire de la requérante, sous caution, au motif que « l'acte incriminé était de nature à heurter la sensibilité publique ». Or, la caisse du tribunal se trouvait déjà fermée et le procureur refusa de percevoir le montant de la caution. Aussi la requérante fut placée en détention dans la maison d'arrêt d'Akhisar.

15. Toujours le 11 octobre 1994, à la suite d'un malaise, la requérante fut examinée par un neurologue de l'hôpital civil d'Akhisar (Manisa). Observant des nausées, des troubles de la vision et un traumatisme crânien, le neurologue prescrivit un examen urgent de l'intéressée au service de neurochirurgie de l'hôpital d'Ege.

16. Le lendemain, à savoir le 12 octobre 1994, l'époux de la requérante régla la caution. Une fois libre, celle-ci se fit examiner au service de neurochirurgie de l'hôpital universitaire d'Ege. Cependant, le rapport y afférent allait être délivré plus tard (paragraphe 20 ci-dessous).

17. Le 18 octobre 1994, elle fut réexaminée, à sa demande, par les médecins de l'Association des droits de l'homme d'Izmir, dont le premier rapport fit mention d'une ecchymose de 2x7 cm sur la face postérieure du bras droit et d'une ecchymose de 2x3 cm sur la partie distale de l'avant-bras droit. A l'examen psychiatrique, effectué le lendemain, la requérante présenta des symptômes d'insomnie et d'amnésie ; sa capacité de concentration s'avéra défaillante ; elle souffrait d'une anxiété et était aux prises avec un sentiment de peur accompagné de souvenirs insistants des incidents vécus. D'après le psychiatre, l'intéressée était probable-

ment de se comporter de manière à « heurter la sensibilité publique » de nature à heurter la sensibilité publique. » 為由，裁定暫時交保釋放本案申請人。然而，法院出納處當時已關門，且檢察官拒絕收取保釋金額，本案申請人因此被拘留在阿克希薩爾¹³拘留所。

15、同樣在 1994 年 10 月 11 日，由於本案申請人感到身體不適，接受阿克希薩爾國民醫院（馬尼薩）一位神經科醫師檢查，觀察到有噁心想吐、視覺障礙以及顱骨受到外傷之情形，該名神經科醫師指示當事人接受愛格醫院神經外科的緊急檢查。

16、次日，亦即 1994 年 10 月 12 日，本案申請人之配偶支付了保釋金。一獲自由，她即赴愛格大學醫院接受神經外科之檢查，不過相關檢查報告後來才發給當事人（見第 20 點）。

17、1994 年 10 月 18 日，經本案申請人之請求，她接受伊茲米爾人權協會醫師群的再次檢查，其第一次的檢查報告提到右上手臂後側上有一 2×7 公分大小之挫傷，以及在左手臂上端（靠肘部）部份有一 2×3 公分挫傷。次日所作之精神檢查指出，本案申請人呈現有失眠、失憶之症狀；她的專注能力減退；她受焦慮不安所苦，並與伴隨著過去事件之鮮明記憶而來的恐懼感搏鬥著。根據精神病科醫師之說法，當事人很可能得了因一週前事件所引起之一種創傷後的精神官能症，但是這些症狀必須持續發生超過一個月才能診斷確定。

¹³ 土耳其西部馬尼薩省一城市名。

ment atteinte d'une névrose post-traumatique liée aux événements survenus une semaine auparavant, mais ce diagnostic ne pouvait être confirmé que si les symptômes persistaient plus d'un mois.

18. Le 31 octobre 1994, la requérante récusait le juge, mettant en cause son impartialité du fait de son amitié avec le commissaire S.Ç. Elle fit également valoir que la nature de l'accusation portée à son encontre ne justifiait nullement une détention et que le motif de « sensibilité publique » invoqué pour ordonner cette mesure était contredit par celui ayant fondé sa libération sous caution.

Par une décision du 2 novembre 1994, la cour d'assises d'Akhisar rejeta le recours de la requérante.

19. Le 6 janvier 1995, l'expert commis d'office par le juge rendit un avis selon lequel les déclarations contradictoires des parties au litige et celles des témoins directs ne permettaient pas d'établir de manière exacte le déroulement des faits dénoncés.

20. Le 2 février 1995, le service de neurochirurgie de l'hôpital universitaire d'Ege délivra un rapport relatif, semble-t-il, à l'examen effectué le 12 octobre 1994 (paragraphe 16 ci-dessus). Ce rapport faisait état d'un hématome sur l'os pariétal gauche, entraînant un arrêt de travail de cinq jours.

21. Par un arrêt du 20 juin 1995, le juge déclara la requérante coupable, non pas pour « résistance », mais pour « coups et blessures » et « opposition à la loi », respectivement en vertu des articles 271 et 260 du code pénal. Il releva que le jour de l'incident, l'intéressée avait giflé le commissaire S.Ç. et quitté les locaux sans autorisation, raison pour laquelle les policiers

18、1994 年 10 月 31 日，本案申請人依據法官與 S.Ç. 局長素有交情之事實質疑其公正性，請求迴避該名法官。她亦主張針對她所提出之控訴完全不能正當化拘留她之處置，以及主張裁定此措施（拘留）所援引之「大眾觀感」理由與裁定將她交保釋放所依據之理由牴觸。

根據 1994 年 11 月 2 日作成的裁定，阿克希薩爾重罪法庭拒絕本案申請人之上訴請求。

19、1995 年 1 月 6 日，法官任命之鑑定人提出一份鑑定意見書，根據該意見書，涉訟兩造不一致之陳述以及直接目擊證人之證詞無法確切與控訴事實之進展相符。

20、1995 年 2 月 2 日，愛格大學醫院神經外科將 1994 年 10 月 12 日所作檢查之報告送出（見前開第 16 點）。此份檢查報告表示，左頂骨上有一處嚴重瘀傷，導致當事人暫停工作五日。

21、根據 1995 年 6 月 20 日作成之判決，法官認為本案申請人有罪，然並非因為「反抗」，係因為「攻擊與傷害」以及「違抗法律」而各自依刑法第 271 條與 260 條成罪。他指出事件發生當日，當事人曾打 S.Ç 局長耳光，且未經允許擅自離開現場，導致數名警察必須將她強行帶回警局。綜上所述，法官表示，本案申請人頭皮上一處輕微發炎確

avaient dû l'y ramener de force. Cela étant, d'après le juge, l'irritation constatée au niveau du cuir chevelu de la requérante était bien causée par le commissaire S.Ç. ; la question de savoir si le commissaire avait agi avant la requérante ou en réaction à celle-ci demeurait incertaine ; pareille incertitude devant profiter à la requérante, il y avait donc eu provocation, au sens de l'article 272 du code pénal.

Ainsi, la requérante fut condamnée à un mois d'emprisonnement ainsi qu'à une amende. La peine d'emprisonnement fut également commuée en une amende.

22. Sur pourvoi de la requérante, ce jugement fut infirmé par la Cour de cassation, le 21 mai 1996, au motif que les éléments constitutifs du délit d'opposition à la loi ne se trouvaient pas réunis.

Le 2 juillet 1996, après réexamen du dossier, le juge acquitta la requérante dudit chef, mais maintint sa décision quant à la gifle administrée au commissaire S.Ç.

Ce dernier jugement fut confirmé en cassation le 27 novembre 1996.

C. La procédure engagée contre le commissaire S.Ç.

23. Le 14 octobre 1994, la requérante saisit la sous-préfecture de Gölarmara d'une plainte contre S.Ç., qu'elle accusait de mauvais traitements. A l'appui de sa demande, elle présenta les rapports médicaux établis le 11 octobre 1994.

24. Le 19 octobre suivant, elle réitéra sa plainte auprès du procureur et demanda un nouvel examen médical afin d'obtenir un rapport complet.

25. Le 18 novembre 1994, le parquet de

實係 S.Ç 局長所造成；然而此究竟係局長在本案申請人對其攻擊前所為，抑或係針對本案申請人攻擊之防衛行為，無法確定；根據刑法第 272 條規定，依有疑唯利被告原則，認定本案申請人係因對方挑釁（挑惹）行為而攻擊。

因此，本案申請人被判處一個月有期徒刑以及科處罰金，有期徒刑之刑罰亦被減輕成科以罰金。

22、因為本案申請人之上訴，此判決於 1996 年 5 月 21 日被最高法院撤銷，依據理由為違犯之輕罪構成要件不該當。

1996 年 7 月 2 日，經重新審查卷宗後，承審法官依上述要點宣告本案申請人無罪，但判決針對毆 S.Ç. 局長耳光之部份則維持原見解。

後者於 1996 年 11 月 27 日經最高法院判決確定。

三、針對 S.Ç. 局長進行之程序

23、1994 年 10 月 14 日，本案申請人向格爾馬爾馬拉縣警察局對 S.Ç. 局長提出申訴，她控訴受到虐待。她提出於 1994 年 10 月 11 日所做成之醫療報告以證明其聲請為有理由。

24、接下來的 10 月 19 日，她再次向檢察官提出告訴，並申請重做一次健康檢查以得到一份完整的報告。

25、1994 年 11 月 18 日，格爾馬爾馬拉



Gölmarmara déclina sa compétence et renvoya l'affaire devant le conseil administratif de la préfecture de Manisa, conformément à la loi sur la poursuite des fonctionnaires.

26. Les policiers, qui avaient témoigné lors du procès de la requérante, furent réinterrogés par le directeur adjoint de la direction de la sûreté départementale de Manisa, agissant en sa qualité d'inspecteur.

Trois de ces policiers, subordonnés à S.Ç., réitérèrent que le jour de l'incident c'est la requérante qui s'était montrée agressive envers S.Ç. et qu'elle avait fini par le gifler.

27. Dans son rapport d'enquête administrative du 23 novembre 1994, l'inspecteur critiqua notamment le certificat médical du 11 octobre, qui faisait état d'« irritations » au niveau « du bras gauche, de la tête et du cuir chevelu » ; il en déduisit que, si la requérante avait réellement été frappée, on aurait dû constater des « ecchymoses », pas de simples « irritations ». Ensuite, l'inspecteur releva que, dans les rapports obtenus ultérieurement, les « irritations » initialement diagnostiquées étaient qualifiées en des termes de plus en plus graves et d'autres séquelles se trouvaient ajoutées ; d'après l'inspecteur cette situation ne pouvait s'expliquer que par un certain « protectionnisme » et une compassion des médecins vis-à-vis d'une consœur.

28. Le 6 février 1995, compte tenu du rapport de son inspecteur, le conseil de discipline départemental de la police décida qu'il n'y avait pas lieu de poursuivre S.Ç., faute de preuves suffisantes.

29. Le 21 juin 1995, le conseil administratif de

檢察署認為該署對本案無管轄權，並依照關於對公務人員訴究之法律規定，將本案移送至馬尼薩省警察局之行政委員會。

26、在本案申請人的訴訟案中曾作過證的幾名警員，再次接受由馬尼薩省安全局副局長以調查員身份所為之訊問。

其中三名從屬於S.Ç.局長之警員重申，在事發當日是本案申請人對S.Ç.局長表現出攻擊行為，最後並對S.Ç.局長甩一耳光。

27、在1994年11月23日作成之行政調查報告中，調查員特別質疑10月11日作成的法醫證明書所述在「左手臂、頭部以及頭皮部位」有「輕微發炎」之情形；他由此推論，本案申請人若確實被毆打，那應該會造成「挫傷」，而非只是「輕微發炎」。接著，調查員指出，在之後作成的報告中，最初診斷為「輕微發炎」的情形被描述成越來越嚴重的傷勢，並且追加了一些其他後遺症；調查員認為，這只能解釋為一種「保護主義」以及醫師們對於女同業¹⁴之同情。

28、1995年2月6日，考慮其調查員所作成之報告，省警局警察紀律委員會認為，因為證據不足所以沒有訴究S.Ç.局長之必要。

29、1995年6月21日，馬尼薩省警察局

¹⁴ 指本案申請人，其本身亦為執業醫師(參第7點)。

la préfecture de Manisa entérina, lui aussi, cette conclusion et prononça un non-lieu.

30. La requérante forma opposition contre cette ordonnance. Le 13 juin 1997, le Conseil d'Etat confirma le non-lieu.

II. LE DROIT ET LA PRATIQUE INTERNES PERTINENTS

31. Le droit et la pratique internes pertinents en vigueur à l'époque des faits sont décrits dans l'arrêt *Bati et autres c. Turquie* (nos 33097/96 et 57834/00, §§ 95 100, CEDH 2004 IV (extraits)).

32. D'après l'article 272 du code pénal, les peines jugées en cas de voies de fait sur un fonctionnaire, au sens de l'article 271 dudit code, peuvent être ramenées jusqu'à un quart ou, le cas échéant, complètement levées, s'il est établi que le fonctionnaire a provoqué autrui par des agissements délibérés ou par une conduite excédant le cadre de ses fonctions.

之行政委員會也認可此結論並宣告不受理。

30、本案申請人針對此裁定提出不服。1997年6月13日，最高行政法院確認不予起訴。

(二)相關內國法律及實務運作

31、事件發生當時之相關內國法律及實務運作，在本院 *Bati* 等人對土耳其判決中已有說明（編號第 33097/96 號及第 57834/00 號，第 95-100 點，2004 年歐洲人權法院判決第四卷(摘錄)）。

32、根據刑法第 271 條，關於對公務人員施暴之刑罰，若有該公務人員藉由故意之行為或踰越職權之行為挑惹他人之情事，依該法第 271 條規定，得減輕至四分之一，必要時亦得完全免除。

（待續）

欲得真幸福的人，不努力擴張其家產，且縮小其欲望。

【柏拉圖】